



Le Plessis-Pâté

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Le 3 février 2026

Réunion du Conseil Municipal
(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire
Le 10 février 2026 à 20 H 30
dans la salle du Conseil de la Mairie, Place du 8 mai 1945 – 91220 LE PLESSIS-PÂTÉ

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2025

Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal (articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I * SECRETARIAT GENERAL *

/

II * FINANCES *

- Débat d'orientations budgétaires 2026 – Ville
- Débat d'orientations budgétaires 2026 – Centre commercial
- Demande de subvention DSIL 2026
- Demande de subvention Fond Vert 2026

III * URBANISME *

- ~~Convention de reversement à Cœur d'Essonne Agglomération de la part communale de la taxe d'aménagement sur le périmètre des Franges Ouest et la parcelle de l'ancienne IGESA situés dans l'ancienne Base Aérienne (BA 217) au Plessis-Pâté~~
- Bilan des acquisitions et cessions immobilières – année 2025

IV * RESSOURCES HUMAINES *

- Mise à jour du tableau des effectifs
- Recrutement de vacataire pour assurer les formations de la Police municipale

V * PETITE ENFANCE, ENFANCE et AFFAIRES SCOLAIRES *

- Convention de prise en charge des frais de restauration d'un enfant de la commune de Le Plessis-Pâté scolarisé à Bretigny-sur-Orge à partir de l'année scolaire 2025-2026

VI * CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE *

/

VII * DELIBERATIONS SUBSIDIAIRES *

/